



Luxembourg, le 14 janvier 2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

*« Dans un article de presse paru récemment sur reporter.lu, l'existence d'une décharge « fantôme » à Sanem est soulevée. De cette décharge un liquide toxique, pollué hautement par des métaux lourds, tels que le cobalt ou le nickel, s'écoulerait dans la Chiers, une situation apparemment connue par l'Administration de la gestion de l'eau.*

*Par ailleurs, les responsables des communes de Sanem et Differdange auraient réclamé qu'un assainissement de cette décharge devrait être traité de manière prioritaire, au vu du risque pour l'environnement naturel et humain.*

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :*

- Madame la Ministre peut-elle confirmer les faits relatifs à la décharge en question, tels qu'ils sont relatés dans l'article susmentionné ?*
- Dans l'affirmative, depuis quand les services de Madame la Ministre ont-ils connaissance de cette situation ?*
- La décharge en question est-elle surveillée de façon régulière par les services étatiques compétents ?*
- Madame la Ministre est-elle d'avis que l'eau d'infiltration de cette décharge représente une source de pollution pour l'environnement ? Dans l'affirmative, est-il prévu d'assainir la décharge en question ? Dans quel délai les travaux relatifs pourraient-ils débiter ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, multi-stroke mark on the right.

Gusty GRAAS  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le **21 FEV. 2020**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

**21 FEV. 2020**

**Service central de législation**

**Monsieur Marc Hansen**

**Ministre aux Relations avec le Parlement**

**Objet :** Question parlementaire n°1718 – Réponse

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°1718 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable,

  
Carole Dieschbourg

**Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°1718 du 14 janvier 2020 de l'honorable député Monsieur Gusty Graas concernant « Décharge "fantôme" à Sanem »**

Les réponses aux questions posées sont données dans l'hypothèse que par « décharge fantôme » l'honorable député se réfère à la Décharge « Wawerbësch » dite « Décharge Lamesch » se situant sur le territoire de la commune de Sanem.

**1. Madame la Ministre peut-elle confirmer les faits relatifs à la décharge en question, tels qu'ils sont relatés dans l'article susmentionné ?**

Des agents de l'Administration de l'environnement ont constaté, lors d'une visite des lieux en date du 20 janvier 2020, un écoulement d'eaux sortant du corps de la décharge. En vue de la détection et de la quantification d'une éventuelle pollution, j'ai invité ArcelorMittal Luxembourg S.A. à réaliser des analyses des eaux sortant du corps de la décharge par un organisme agréé. Une qualification de ces eaux et de leur impact environnemental ne sera possible qu'après obtention des résultats d'analyse.

**2. Dans l'affirmative, depuis quand les services de Madame la Ministre ont-ils connaissance de cette situation ?**

Lors de la réunion « scoping » (définition du cadre d'analyse d'un projet) en relation avec la procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) en relation avec un projet de décharge pour déchets sidérurgiques et inertes en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 à l'Administration de l'environnement, les administrations communales de Differdange et de Sanem ont fait part de leurs craintes. Lors de l'élaboration de ladite EIE, l'impact du projet sur l'emprise du projet (qui n'inclut toutefois pas la décharge « Lamesch ») doit être analysé. Actuellement l'Administration de l'environnement est en attente de l'EIE et donc des résultats de diverses analyses et études imposées. La société Cloos S.A. a confirmé la continuation de la procédure EIE à l'Administration de l'environnement par son courrier daté au 23 janvier 2020 en informant que les études d'impact des poussières, du bruit, de l'hydrogéologie et les études de la biodiversité (faune et flore) ont été entamées.

**3. La décharge en question est-elle surveillée de façon régulière par les services étatiques compétents ?**

Actuellement, l'Administration de l'environnement ne procède pas à une surveillance. De nouvelles analyses ont été demandées à l'exploitant. Sur base des résultats obtenus, des suites éventuelles à donner seront évaluées.

**4. Madame la Ministre est-elle d'avis que l'eau d'infiltration de cette décharge représente une source de pollution pour l'environnement ? Dans l'affirmative, est-il prévu d'assainir la décharge en question ? Dans quel délai les travaux relatifs pourraient-ils débiter ?**

D'après l'impact visuel lors de la visite des lieux, les eaux de percolation sont probablement très basiques (pH > 12), fortement salines (précipitations blanches de sels) et leur concentration est élevée en arsenic et fer (couleur brunâtre). La situation y rencontrée est une situation typique des eaux impactées par des scories ou des produits à base de scories. Dû au passé historique, cette

situation est symptomatique pour les alentours des sites sidérurgiques vu la présence quasi ubiquitaire de scories à ces endroits.

De nouvelles analyses ont été demandées à l'exploitant. Sur base des résultats obtenus, des suites éventuelles à donner seront évaluées.